

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°86-54 du 21 Février 1986

portant nomination au grade du Commissaire de 2ème Classe des Camarades Officiers de Police Lucien DOMINGO et Bachirou ALABI.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'Ordonnance 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU la Loi N°81-014 du 10 Octobre 1981 portant statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires ;

Le Comité Permanent du conseil Exécutif National entendu en sa séance du 12 Février 1986;

DECRETE :

Article 1er.- Les Camarades Officiers de Police Lucien DOMINGO et Bachirou ALABI, titulaires de la Maîtrise en Sciences Juridiques, sont nommés, à titre exceptionnel, Commissaires de Police de 2ème Classe, pour compter du 1er Octobre 1983.

Article 2.- La présente nomination prend effet financier pour compter du 1er Février 1986.

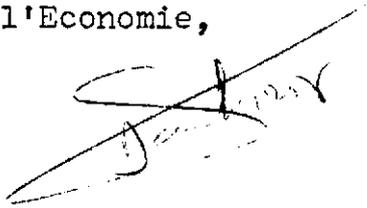
Article 3. - Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 21 Février 1986.-

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



Soulé DANKORO

Ministre Intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 MDFAP-MFE 4  
Autres Ministères 13 SGCEN 4 SDP 2 IGE et ses sections 4 DDE-DLC-  
INSAE 6 DB-DCF DSDV-DTCP DI 20 EMG/FAP 4 EM/FDM 4 CAB-MIL 4  
Intéressé 2 JORPB 1.-